

N° 2019/E3/065

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Petr'Antone TOMASI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »
- **OBJET** : DEMANDE DE NON-RATIFICATION DU CETA

VU le projet de loi n° 2107 autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, et de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part ;

CONSIDÉRANT la délibération n° 15/030 de l'Assemblée de Corse du 5 février 2015 adoptée à l'unanimité des conseillers et déclarant la Corse « zone hors TAFTA » ;

CONSIDÉRANT délibération n° 16/124 AC du 23 juin 2016 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à la suspension des négociations tafta-tisa et la non-ratification du CETA ;

CONSIDÉRANT que par cette motion, l'Assemblée de Corse a, une première fois, exprimé son opposition au processus d'élaboration anti-démocratique du traité CETA (traité de libre-échange entre UE et le Canada) ainsi qu'à son contenu qui menace les droits sociaux, économiques et environnementaux des citoyens ;

CONSIDÉRANT que le projet de traité confirme le primat donné à la rentabilité économique au mépris de la préservation de l'environnement, du climat, de la justice sociale et du respect de l'identité des peuples ;

CONSIDÉRANT que les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ne doivent pas être assimilés à de simples secteurs marchands, car ils ont un fort impact sur la santé publique ;

CONSIDÉRANT que l'accès à une alimentation saine et de qualité doit être considéré comme un droit ;

CONSIDÉRANT les menaces pesant sur les mesures de certification et de protection de produits issus de l'agriculture identitaire comme le brocciu ;

CONSIDÉRANT que cette logique s'inscrit en opposition totale avec la politique agricole de notre collectivité s'appuyant sur l'identité et la labellisation des savoir-faire ;

CONSIDÉRANT que la philosophie du traité est en contradiction avec les objectifs de transition écologique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT l'absence de « veto climatique » dans la version soumise au vote des parlementaires ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

S'INQUIÈTE de l'adoption du projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, et de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, n°2107 par l'Assemblée nationale française

S'INQUIÈTE de son impact sur l'environnement et des répercussions économiques et sociales que cela peut engendrer en Corse notamment sur des filières spécifiques comme les produits issus de notre agriculture.

RÉAFFIRME son opposition au CETA.

DEMANDE au Parlement européen, au conseil de l'Union européenne et aux Parlements nationaux de ne pas ratifier le CETA.